Cinquante-sixième année. - N° 180 A Vendredi 16 septembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 536

37 – INDRE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

Ventes et cessions

838 014 306 RCS Tours.
VALO MOISAN.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : 8, rue des Marronniers, 37550 Saint Avertin.
Précédent propriétaire : 838 014 306 RCS Tours. **VALO MOISAN.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MAROLI Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 7 rue du Stade 37130 Brehemont Capital : 22000.00 EUR Numéro unique d'identification : 789461829 Lieu d'immatriculation : Tours. Société absorbee : VALO MOISAN Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 8 rue des Marronniers 37550 Saint Avertin Capital : 1500.00 EUR Numéro unique d'identification : 838014306 Lieu d'immatriculation : Tours. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 135900.00 EUR - passif de 138541.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La SCI VALO MOISAN ferait apport à la SCI MAROLI de la totalité de son actif, soit 135 899,86 €, à charge de la totalité de son passif, soit 138 540,91 €. La valeur nette des apports s'élèverait à -2 641,05 €. La société MAROLI détenant la totalité des 150 parts composant le capital social de la SCI VALO MOISAN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 15.06.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MAROLI : 14.09.2022 (au greffe du tribunal de commerce de GTC TOURS). Pour la société VALO MOISAN : 14.09.2022 (au greffe du tribunal de commerce de GTC TOURS)..